

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE à CORBEIL-ESSONNES

Projet de modernisation de la ligne D du RER Amélioration du nœud ferroviaire de la gare de Corbeil-Essonnes

Par arrêté préfectoral n° 2011-PREF-DRCL/BEPAFI/SSAF-432 du 30 août 2011, le préfet de l'Essonne a ordonné, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet nécessaire à la modernisation de la ligne D du RER et à l'amélioration du nœud ferroviaire de la gare de CORBEIL-ESSONNES.

Monsieur Bernard-Claude PANET, ingénieur en urbanisme et en aménagement, domicilié en mairie de CORBEIL-ESSONNES pour les besoins de l'enquête, est nommé commissaire enquêteur titulaire pour la conduite de celle-ci. Monsieur Yves MAËNHAUT, retraité, est nommé commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé à la **mairie de CORBEIL-ESSONNES** où toute correspondance relative à celle-ci peut lui être adressée.

Un dossier d'enquête sera déposé en mairie de CORBEIL-ESSONNES, pendant trente quatre jours,
du lundi 3 octobre 2011 au samedi 5 novembre 2011 inclus,

afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- lundi-mardi-mercredi-vendredi : 08h45-12h00 & 13h45-17h15
- jeudi : 13h45-17h15
- samedi : 09h00-12h00

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront, soit consigner leurs observations éventuelles dans le registre d'enquête ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au maire ou au commissaire enquêteur, en mairie de CORBEIL-ESSONNES, siège de l'enquête.

Afin de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par le commissaire enquêteur qui siègera en mairie de CORBEIL-ESSONNES :

- le samedi	15	octobre	2011	de	9 h 00	à	12 h 00
- le vendredi	21	octobre	2011	de	14 h 00	à	17 h 00
- le samedi	5	novembre	2011	de	9 h 00	à	12 h 00

Le commissaire enquêteur, dans un délai maximum d'un mois, dressera le procès-verbal de ces opérations, et, après avoir éventuellement entendu toute personne susceptible de l'éclairer, transmettra le dossier, accompagné de son rapport et de ses conclusions, au préfet de l'Essonne.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énoncera ses conclusions motivées, sera déposée dans la mairie où l'enquête se sera déroulée. En outre, une copie du même document sera déposée à la préfecture de l'Essonne, direction des relations avec les collectivités locales, bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles, section du suivi des affaires foncières ~ Boulevard de France ~ 91010 EVRY Cedex

Cet avis de presse est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Essonne : www.essonne.gouv.fr/rubrique_publications_légales/enquêtes_publicques/aménagement_et_urbanisme/aménagement.